



Conditions de réussite du CFC d'employé-e de commerce profil E

Partie scolaire - E				
Branches	Note « école » (arrondie à 0.5)	Notes « examen » (arrondie à 0.5)	Note de branche (arrondi à 0.1)	coeffi cient
Français	Moyenne de tous les semestres	écrit 120' + oral 20'	½ note école ½ note examen	1
Allemand	Moyenne de tous les semestres	écrit 90' + oral 20'	½ note école ½ note examen	1
Anglais	Moyenne de tous les semestres	écrit 90' + oral 20'	½ note école ½ note examen	1
ICA Examen avancé en 2ème année	Moyenne de tous les semestres (1 à 4)	examen écrit (120')	½ note école ½ note examen	1
Economie et Société (ES1) (compte double)		examen écrit (240')	Examen seul (arrondie à 0.5)	2
Economie et Société (ES2)	Moyenne de tous les semestres		Note école seule (arrondie à 0.5)	1
Travaux de projet Approfondit et relier + Travail autonome	Moyenne des 3 notes A&R Note du TA	(pas d'examen)	½ moyenne A&R ½ note TA	1
Note globale			Moyenne pondérée des notes de branches	
<p>Selon Orfo 2012, art. 22.1.b la partie scolaire est réussie si :</p> <ol style="list-style-type: none"> la note globale est supérieure ou égale à 4.0, et pas plus de deux notes de branche de la partie scolaire sont insuffisantes, et la somme des écarts négatifs pondérés par rapport à la note 4.0 ne comporte pas plus de 2.0 points (en tenant compte des coefficients). 				

Partie entreprise				
Branche	Type d'examen	Remarques	arrondi	pondération
Pratique professionnelle	Examen écrit	Durée 120'	0.5	¼
	Examen oral	Durée 30'	0.5	¼
Situations de travail et d'apprentissage	6 STA	8 notes en tout, également pondérées	0.5	½
Unités de formation ou contrôles de compétences	UF / CC			
Note globale			Moyenne pondérée au 0.1	
<p>Selon l'Orfo 2012 art 22.1.a, la partie de procédure de qualification entreprise est réussie si :</p> <ol style="list-style-type: none"> la note globale est supérieure ou égale à 4.0, et pas plus d'une note de branche de la partie entreprise est insuffisante, et aucune note de branche de la partie entreprise n'est inférieure à 3.0. 				
<p>Selon l'Orfo 2012 art 22.1.a +b, l'examen est considéré comme réussi si les critères sont remplis pour la formation scolaire et pour la formation en entreprise.</p>				

HER